

Jacques BREILLAT

Conseiller départemental du canton des Coteaux de Dordogne
Président du Groupe Gironde Avenir
Maire de Castillon-la-Bataille

Chambre Régionale des Comptes
M. Vincent LÉNA
Président
3 PL. DES GRANDS HOMMES
33 000 BORDEAUX

Bordeaux, le 23 octobre 2025

Objet : Alerte sur le manquement du Département de la Gironde au principe de sincérité budgétaire

Monsieur le Président,

Le 13 octobre dernier, le Conseil départemental de la Gironde réuni en séance plénière, a débattu et voté le Budget Supplémentaire 2025. Vous le savez, le budget est en déséquilibre et présente un déficit qui s'élève à 97,7 millions d'€ sur la partie fonctionnement, ayant pour conséquence le déclenchement de la procédure inscrite à l'article L. 1612-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Au-delà de ce constat, notre groupe, constitué de 16 élu(e)s sur Conseil départemental, s'inquiète de l'état de la gouvernance financière de l'institution et de la possible existence d'une irrégularité budgétaire. En effet, depuis le début du cycle budgétaire 2025, plusieurs éléments ont suscité notre inquiétude et nous interrogent :

- Le 31 mars 2025, le Conseil départemental votait le Budget Primitif 2025. L'exécutif départemental présentait un budget à l'équilibre et des indicateurs financiers raisonnables, dont une épargne brute de 36 millions d'€. Au 31 mars, l'exécutif a indiqué ne pas avoir connaissance des résultats du Compte Administratif 2024, clôturés au 31 décembre 2024, et n'a pas intégré les résultats dans le montage du BP 2025. Pourtant, il était en capacité de faire des simulations de recettes sur la base d'éléments du CA 2024, notamment sur le volet des DMT0.
 - Le 30 juin 2025, lors de la séance plénière dédiée au vote du Compte Administratif 2024, nous apprenions que notre institution présentait en réalité un déficit de 54 millions d'€.
 - Enfin, lors du vote du Budget Supplémentaire 2025 ce 13 octobre, nous apprenions que le budget est en déséquilibre, avec un déficit frôlant les 100 millions d'€ et des indicateurs financiers très dégradés, dont une épargne brute négative.
- Sont également inscrits 37,5 millions d'€ de rattrapage au titre des décalages de paiement dans la protection de l'enfance, correspondant très exactement selon les mots de la Vice-Présidente en charge des Finances, à des « factures qui n'avaient pas été enregistrées, n'étaient pas remontées ou avaient été perdues » (article Sud-Ouest du 11 octobre 2025 titré « Le Département de Gironde va voter un budget en déficit de 97 millions d'€ »), une accumulation d'erreurs de gestion qui demeure incompréhensible et dont l'impact sur le niveau de déficit est conséquent.

Face à une telle chronologie et devant la gravité de la situation, nous souhaitons vous alerter sur ce qui constitue, à notre sens, un manquement à l'un des principes fondamentaux de la discipline budgétaire, celui de la sincérité budgétaire, tel qu'il est entendu par la Cour des Comptes¹, qui définit la sincérité budgétaire comme le résultat de 2 caractéristiques : l'usage de toutes les informations pertinentes disponibles et des précisions raisonnables quant aux déterminants des recettes et dépenses. Il nous apparaît en effet que l'exécutif départemental a présenté un Budget Primitif 2025 à l'équilibre financier en mars parce qu'il a délibérément choisi de ne pas intégrer toutes les données financières disponibles à ce moment, dissimulant le déficit caractérisé du Compte Administratif.

Par ailleurs, malgré nos différentes demandes en séance, qui sont inscrites dans les Procès-Verbaux des 3 séances plénières pré-citées, nous restons dans l'attente d'éléments de réponse quant à 2 points de questionnements très concrets, traduisant un manque de transparence et une entrave au débat démocratique qui doit prévaloir.

Le Département au cœur des solidarités humaines et territoriales

Département de la Gironde : 1, esplanade Charles-de-Gaulle - CS 71223 - 33074 BORDEAUX CEDEX - Tél. 05 56 99 33 33 - gironde.fr

Permanences : Hôtel de ville : 25, place Turenne - 33350 Castillon-la-Bataille
Contact : 05 56 99 57 87 ou 05 56 99 35 40 - jacques.breillat@gironde.fr

C'est pourquoi je vous sou mets aujourd'hui ces points de questionnement :

1/ Pourquoi les résultats du Compte Administratif 2024 n'ont pas été intégrés au Budget Primitif 2025 le 31 mars 2025, alors qu'ils étaient nécessairement connus ?

2/ Comment peut-on expliquer la perte de 37,5 millions d'€ de factures concernant la politique publique n°1 du Département de la Gironde ? Comment est-il possible que l'autorité territoriale fasse un tel constat, sans le justifier et qui plus est très tardif, au moment du BS ?

Ces deux points factuels relèvent bien de la responsabilité de l'exécutif girondin et sont indépendants du contexte national. Nous souhaitons ainsi comprendre les conditions dans lesquelles le Budget Primitif 2025 a été construit, les causes quelles qu'elles soient, organisationnelles ou décisionnelles, qui ont conduit à un tel niveau de déficit d'une part ; d'autre part, avoir un éclairage sur le caractère volontairement tardif de la communication de données financières cruciales.

Demeurant dans l'attente de vos éléments d'analyse et ne doutant pas de votre attention quant au respect des règles de discipline budgétaire, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sincères salutations.



Jacques BREILLAT

*Conseiller Départemental du canton Les Coteaux de Dordogne
Président de Gironde Avenir*

ⁱ Conseil constitutionnel, Cour des comptes, Haut Conseil des finances publiques : quelle définition et quel usage du principe de sincérité ?
Conseil constitutionnel